Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260924-2026_061-DE

DELIBERATION DOURDAIN 2026-061
CONSEIL MUNICIPAL 24/09/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 13
Absents : 2
Votants : 15
Nombre de suffrages exprimés Pour : 13 Contre : 2 Abstentions :

Date de convocation
17/09/2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Mme BODIN Laura

Etaient présents :
Mme BODIN Laura, M. TROUVÉ Frédéric, Mme TULANNE Elodie, M. DENOUAL Cédric, Mme DENIARD Géraldine, M. COCHET Serge, Mme MEZANGE Véronique, Mme PEROCHAIN Paméla, Mme COLLEAUX Stéphanie, M. MAILLARD Michel, Mme COLLAS Céline, M. VOLMERANGE Xavier, Mme USSON Pauline

Procurations pour absents :
M. ENGEL Franck donne pouvoir à M. DENOUAL Cédric
M. BOIS Florian donne pouvoir à Mme PEROCHAIN Paméla,

Était absent(e) et excusé(e) :
M. ENGEL Franck, M. BOIS Florian

A été nommé comme **secrétaire** de séance : Mme MEZANGE Véronique

2026-061 ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Aux termes de l'article L2121-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal doit se doter d'un règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se doter de règles propres, visant à faciliter le fonctionnement et à améliorer la qualité des travaux, dans le respect des dispositions législatives et règlementaires.

Vu la loi n°2015-991 du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment des articles L 2121-8 et suivants
Vu l'avis favorable de la commission élargie à tous les membres du conseil municipal du 10 septembre 2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité,

Adopte le règlement du conseil municipal, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à DOURDAIN le 24/09/2026
La Maire,
Mme BODIN Laura

Le secrétaire de séance